

deux sortes de fonctionnaires, savoir les *kin-chai*¹, *Commissaires impériaux*, ou Ambassadeurs proprement dits, et les *Koũn-che*², *Envoyés diplomatiques*. Les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis se sont contentés de ce dernier titre. La France n'a pas intérêt à ce que son représentant soit classé dans la catégorie supérieure, mais en se renfermant dans la seconde, on peut réclamer le rang de *Koũn-che*, soit pour un Ministre Plénipotentiaire, soit pour un Chargé d'Affaires. — Votre Majesté jugera sans doute qu'un Chargé d'Affaires suffit, quant à présent, pour la protection des intérêts français ; seulement, pour que son rang soit mieux compris en Chine, je crois devoir proposer à Votre Majesté de lui donner le titre d'*Envoyé et Chargé d'Affaires*, qui correspond plus exactement à celui de *Koũn-che*.

Le traitement à affecter à ce poste ne me parait pas pouvoir être fixé au-dessous du chiffre de 60.000 fr. ; cette somme se trouverait d'ailleurs immédiatement disponible au moyen de la suppression du consulat de Canton, dont le traitement est de 40.000 fr., et de la réduction de 20.000 fr., récemment opérée sur le traitement du Consulat Général de Manille, que Votre Majesté vient de transformer en Consulat de 1^{re} classe.

Si le Roi daigne approuver l'ensemble de ces propositions, je signalerai au choix de Sa Majesté M. FORTH-ROUEN, Secrétaire de la Légation de France à Lisbonne, qui a rempli longtemps avec distinction dans cette Capitale les fonctions de Chargé d'Affaires.

1. *K'in Tch'ai* 欽差.

2. *Kong che* 公使 ; depuis abandonné par le gouvernement chinois.